

Un tracé écologique



Simulation du tracé du viaduc (document Eiffage)

Le choix d'un tracé préservant des sites naturels majeurs.

De Séverac-le-Château (côté Clermont-Ferrand) à La Cavalerie sur le Causse du Larzac (côté Béziers), plusieurs tracés alternatifs ont été examinés par l'État et la direction des Routes au ministère de l'Équipement.

Au terme de plusieurs années de concertation, la solution qui bénéficiait d'une large approbation locale a été arrêtée (parmi quatre tracés passant tant à l'Est qu'à l'Ouest de Millau, a été retenu l'un de ceux situés à l'Ouest - décision ministérielle le 28 juin 1989).

Ce tracé respecte des paysages exceptionnels situés au confluent des vallées de la Dourbie et du Tarn, tout en assurant une desserte facile de l'agglomération de Millau.